



Editorial

Roan Vallat, Responsable du Service technique



1^{er} juin 2011, la Commune de Penthalaz se dote d'un nouveau service au sein de son administration : le Service technique. Les domaines traités par cette nouvelle entité sont nombreux, on peut notamment citer : la police des constructions, l'aménagement du territoire,

les travaux publics, les aménagements routiers et des espaces publics, la gestion des bâtiments communaux, le cadastre souterrain, etc. Pour résumer, tout ce qui a un attrait technique est amené à faire un séjour au sein de ce Service.

Pas le temps donc de s'ennuyer lors de ces 2 dernières années. D'autant plus que la commune a

quelques importants dossiers en cours, par exemple, le changement des conduites d'eaux de la route de la Gare, le concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment administratif en collaboration avec l'EMS, la rénovation de nombreux bâtiments communaux, la gestion des déchets et l'élaboration d'un nouveau plan général d'affectation.

Pour tenter de mener à bien ces nombreux dossiers, j'ai la chance de pouvoir m'appuyer sur une formation de géomaticien et sur un brevet fédéral de technicien géomètre que j'ai obtenu lors de mes 7 années passées au sein d'un bureau d'ingénieurs géomètres de la région lémanique. Ensuite, un passage dans un bureau technique communal m'a permis de découvrir les exigences nécessaires à la conduite d'une telle structure.

Cumulonimbus au dessus de Penthalaz

Gagnant : Patricia Foglia-Pointet



Message des gagnants :

Pour votre collection de photo sur le village que j'apprécie de regarder. Cumulonimbus au dessus de Penthalaz pris en photo le jeudi 6 juin 2013.

Meilleures salutations,
Patricia Foglia-Pointet

Prix :

Bon d'une valeur de CHF 50.-.

Conditions de participation :

Nous recherchons les plus belles photos de notre village. Originales, belles, anciennes ou d'actualité, la meilleure sera mise à l'honneur en première page et un bon vous sera offert.

Communications de la Municipalité

- Selon dicastères

Pages 2 à 4

Au Conseil communal

- Conseil communal du 24 juin 2013

Pages 5 à 8

La vie des Cancaniers

- Il paraît que...
- Utilisation de l'édicule public
- Camp d'été avec les scouts de la Venoge
- Sécurité : Conseils de la police cantonale
- Groupe d'intérêt jeunesse
- YFU Suisse - Recherche de familles d'accueil
- Courrier des lecteurs : Radar TCS
- Réponse au courrier des lecteurs - M. Marinho
- Exposition du Service des communes et des relations institutionnelles
- Service de la population et bureau des étrangers
- Entreprises locales : Entreprise Jardins de la Venoge
- Jubilaires
- Article santé : Hygiène excessive
- Memento
- Eglise de Penthalaz
- Agenda municipal
- Informations

Pages 9 à 19

Divers

- Photos historiques
- Photos envoyées pour le concours
- Merci

Page 20

Editeur responsable

La Municipalité de Penthalaz

Correctrice

Valérie Werren

Conception et réalisation

Joël Cavat

Impression

Imprimerie Favre et Pittet

Comité de rédaction

Katherin Laffely,
Yves Hängärtner,
Sylvette Grandchamp et
Joël Cavat

Adresse :

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthalaz
lecancanier@penthalaz.ch

Personnel communal, domaines, voirie et services publics

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Personnel communal

La Municipalité veut ici féliciter notre secrétaire municipale, Mme Sylvie Nussbaum, pour l'obtention en avril dernier d'un certificat d'assistante en RH. Ce cours a été proposé à notre collaboratrice dans le cadre des mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement et l'organisation de notre administration. Une rencontre a permis de réattribuer les responsabilités concernant l'administration du personnel communal entre la secrétaire et la Municipalité.

D'autre part, la Commune a pris congé de M. Mathieu Pesenti qui a assuré le remplacement de M. Christian Charrotton à la conciergerie du Verger d'octobre 2012 à juin 2013. La Municipalité ne peut que le remercier pour sa disponibilité, son efficacité, sa souplesse et son envie de bien faire. Nous souhaitons le meilleur à Mathieu pour la suite de sa vie professionnelle. Quant à M. Charrotton, il a pu reprendre son activité à plein temps le 10 juin dernier.

Places de jeux

Comme vous avez pu le constater, des sols en résine ont été coulés sur les places de jeux destinées aux petits, soit à la Place Centrale et au Ch. du Mont-Blanc. Nous devons toutefois déjà déplorer quelques endroits abîmés...

Déchets, suite mais pas fin... !

Edicule public : Comme vous pourrez le lire dans ces pages, la Municipalité désespère de ne pouvoir compter sur l'esprit responsable de certains habitants de Penthaz. Elle a encore amélioré la facilité du tri en installant des panneaux indicatifs et des informations sur les murs de l'édicule. Un marquage au sol sera bientôt mis en place. Tout un chacun doit comprendre que le tri est une bonne chose pour alléger le sac poubelle, mais la qualité des déchets triés devient si catastrophique que les recycleurs n'en veulent bientôt plus. Nous répétons que TOUS les plastiques doivent être rapportés en priorité dans les magasins.

Rétrocession de la taxe au sac : La commune a reçu début juin la première rétrocession du périmètre Valorsa concernant le premier trimestre 2013. Mauvaise surprise : elle n'était que de 86.4 tonnes alors que nous avions fait une estimation à environ 154 tonnes par trimestre.

Attendons encore quelques mois pour voir si le tonnage remonte. Je vous rappelle l'incidence qu'aura ce tonnage sur le calcul de la taxe forfaitaire 2014 !

Sentences municipales concernant les déchets : Depuis fin janvier, 23 dénonciations en matière d'infraction aux directives municipales en matière de déchets ont abouti sur une sentence municipale, ce qui repré-

sente des encaissements déjà reçus de CHF 2'700.-, des encaissements à venir de CHF 1'200.-, des abandons de poursuites pour CHF 900.-. Par contre 6 auteurs d'infractions n'ont pu être identifiés. La situation s'améliore de semaine en semaine.

Un cas particulier, le molok du Ch. de la Piscine : Le 28 mai, sur près de 110 sacs prélevés dans ce container, SEULS 2 SACS BLANCS ont été trouvés. Autant vous dire que nous avons renoncé à ouvrir 108 sacs noirs... Une lettre explicative très précise a été envoyée aux campeurs, et le 17 juin, après un contrôle similaire, nous n'avons trouvé que 11 sacs noirs, non identifiables. Grand soulagement, et merci à tous ceux qui comprennent la nécessité des efforts demandés à tout un chacun.

Déchets organiques crus-cuits : Bien des échos ont montré à la Municipalité l'impatience de nos concitoyens à voir un système de ramassage des déchets organiques mis en place. Plutôt que de se précipiter dans une solution boiteuse, toutes les possibilités ont été étudiées, analysées et chiffrées. La Municipalité a décidé de mettre en place un système de ramassage des déchets ménagers et de jardin en porte à porte, ou presque. Les négociations sont en cours avec le transporteur, des vendeurs de containers et l'entreprise ecorecy-

clage de M. Germanier à Lavigny.

Avant d'aller plus loin dans ce parcours sinueux, et si vous le permettez, Monsieur le Président, j'aimerais donner quelques informations complémentaires et demander un vote d'intention du Conseil communal.

Un courrier pourrait être adressé fin juin à tous les propriétaires d'habitations individuelles, de PPE et d'immeubles, qui les inciterait à acquérir des containers officiels muni d'un autocollant spécifique via la commune. Seuls ces containers feraient l'objet d'un ramassage hebdomadaire, à priori le lundi en début d'après-midi. Toutes les explications nécessaires seront données en temps voulu aux acquéreurs de ces containers officiels.

Les déchets ainsi récoltés seraient essentiellement constitués de déchets de cuisine et de déchets herbeux et petits branchages.

Des containers bruns seraient vendus en souscription à un prix très avantageux, dans la mesure où la commune pourrait bénéficier de rabais de quantité. Les autocollants choisis par la commune seraient obligatoirement apposés sur les containers.

Il faut savoir qu'une augmentation probable de CHF 12.- à 17.- par an et par citoyen de plus de 20 ans interviendra dès 2014 pour financer cette mise en place.

Routes et chemins, gaz, service des eaux et des égouts, éclairage public, matériel service extérieur, travaux publics et signalisation

Pierre-André Ischi, municipal

Les escaliers de la place du Pont sont à nouveau opérationnels depuis le mercredi 19 juin 2013. Les travaux ont pris un peu de retard à cause des mauvaises conditions météo.

Concernant les travaux du croisement de la route de la Gare - Cheminet - route

de Lussery, il a été décidé de déplacer l'arrêt du bus scolaire du Village au milieu de Dessous-la-ville, arrêt au niveau du bloc rose sans marquage, ceci dès le 17 juin jusqu'aux vacances scolaires.

Pour la ligne de bus pour Lussery, il a été convenu de laisser 3.50 m de passage et ainsi

de ne rien changer pour cette ligne.

Le service extérieur a mis aussi des panneaux de déviations pour les voitures, direction Azilly - ch. de Savoie - Dessous-la-Ville.

Les travaux bloquant ce carrefour sont agendés pour 1 mois.

Bâtiments communaux, forêts, police des constructions, urbanisme

Yvan Rochat, municipal

Transport public

De manière à combler le déficit de transport public existant de chaque village via la gare CFF et ceci à des moments clés de la journée, il a été décidé de créer une ligne de bus entre les localités de Penthalaz – Penthalaz – Daillens – Lussery-Villars.

Contact a été pris avec CarPostal qui préfère que le privé se lance dans l'opération. Si, après deux ans environ, cette ligne se révèle rentable, la discussion pourrait s'engager.

De ce fait, les 4 Municipalités ont décidé de créer cette ligne pour répondre à la demande.

Le sondage fait parmi la population de Penthalaz concernant l'utilisation de ce service a donné les résultats suivants : 86 oui et 60 non

De façon à limiter le trajet Lussery-Villars – Daillens, il a été décidé de refaire le chemin de la Molombe, au Bas-des-Monts (ancienne décharge) sur environ 200 m.

Budget sur 2 ans et 4 mois (sept. 2013 à déc. 2015)

Achat de 2 bus Citroën Jumper 14 places (CHF 46'709.- pièce) : 94'000.- ; Salaires : 396'676.- ; Frais véhicules (assurances – essence – entretien, etc.) : 116'676.- ; Travaux routiers : 60'000.- ; Total : 667'352.-

Un retour de la péréquation très important, 65% soit CHF 433'000.- sera versé aux Communes.

Le solde à la charge des 4 Communes sera donc de CHF 234'000.- sur 28 mois.

Pour Penthalaz : CHF 39'673.- pour 2013 (amortissement des 2 bus) ; CHF 36'950.- pour 2014 et CHF 36'950.- pour 2015.

Ces montants apparaîtront dans les budgets. En 2013, CHF 40'000.- ont été prévus.

La Commune de Daillens sera la Commune boursière.

D'autre part, elle se charge de :

- L'engagement des chauffeurs (en collaboration avec les 3 autres Communes)
- La réfection du chemin.

Une entente sera signée par les 4 Communes.

La commande des bus interviendra après l'information aux 4 Conseils, soit le 25.06.2013.

Pour terminer, nous avons rencontré une personne responsable de la Coop régionale afin de leur exposer notre projet.

Un budget accompagné des explications adéquates leur a été transmis. Nous espérons un retour positif de ce courrier.

Par la suite, nous examinerons d'autres possibilités de sponsoring.

Quant à l'horaire, il va être défini prochainement. Il sera lié au sondage effectué auprès de la population.

Des nouvelles du projet « Ensemble »

Le bureau Translocal, l'EMS la Venoge et la Municipalité tiennent séance une fois par mois.

Nous avons rencontré la commission de construction pour lui présenter le projet et le travail

effectué jusqu'à ce jour.

Une séance est prévue le 4 juillet avec le bureau Translocal, la commission de construction et celle des finances pour leur donner des informations concernant la partie financière du projet.

Après ça, la Municipalité préparera un préavis portant sur la demande d'un crédit d'étude.

Place de la gare de Penthalaz

Concerne : amélioration de la circulation des piétons, vélos, voitures et bus sur cette place.

En mars 2010, une séance, mise sur pied par la Municipalité, avait rassemblé toutes les parties concernées par la situation de la place de la gare (trafic véhicules, voyageurs et marchandises) soit : transports régionaux, CFF, sociétés privées, betteraviers, armée, dans le but de débattre des besoins de chacun.

Par la suite, des visites sur cette place de la gare ont été organisées de manière à ce que chacun se fasse une idée de la situation à certaines heures de la journée tout particulièrement.

Dès ce moment, des séances avec CarPostal, le service de la Mobilité du Canton et la Municipalité ont lieu. De ces séances découlent des analyses de faisabilité, des réflexions sur les horaires, etc.

Au printemps 2012, une séance à laquelle participaient le service du Développement territorial (SDT), le Service de la Promotion économique et du commerce (SPECO), le Service

de la mobilité (SM) du canton, les CFF (infrastructures), les représentants des deux régions ARGDV et ARCAM, ainsi que les Communes de Cossonay et Penthalaz a été organisée, avec la volonté de trouver une solution pour cette place de la gare.

Le souhait de la Municipalité était d'étudier au grand maximum trois projets.

Pour cela, il a été fait appel à un bureau – aménagistes et ingénieurs conseils pour l'étude de stratégie de développement.

A relever que des réflexions et études avaient été menées en 2001 et 2008...

Fin 2012, un projet proposant des solutions à court, moyen et long terme avait été retenu par les différentes parties et une étude chiffrée avait été demandée par rapport à une réalisation à plus ou moins brève échéance, soit l'aménagement traitant de l'amélioration de la circulation (piétons, voitures, bus).

En février 2013, un courrier des CFF nous apprenait que la solution retenue n'était aujourd'hui pas réalisable, pour des questions d'organisation de transport du fret particulièrement sur le site de la gare. Rappelons que les CFF étaient présents aux séances du groupe de travail...

A ce jour, nous déplorons que, malgré toute l'énergie et le travail investis, ce projet soit actuellement bloqué, dans l'attente qu'une solution soit trouvée par les CFF.

Affaires sociales, affaires culturelles, affaires scolaires, protection civile et informatique

Yves Jauner, vice-syndic

AJERCO (accueil de jour des enfants région Cossonay)

Les comptes 2012 ont été acceptés lors de l'assemblée générale du 23 mai 2013.

Les charges pour 2012

s'élèvent à CHF 4'916'638.98. L'excédent de produits est de CHF 325'354.72. La population des communes membres est de 22'180 habitants.

Le solde pour Penthalaz est de

CHF 43'290.02 de bonus.

Et encore une bonne nouvelle : Le comité directeur a effectué une mise à jour du développement du réseau AJERCO. Cette étude a été réalisée par Amalthée.

Selon cette dernière, il s'avère que dans le bassin de notre région (Penthalaz, Penthalaz, Daillens) environ 25 places d'accueil en préscolaire devraient être créées et 20 places en accueil familial de

jour. Lors de l'assemblée générale du 23 mai 2013, le comité directeur a demandé au conseil un accord de principe pour l'étude d'une extension de la garderie la Chenaille sise à Penthalaz. Une extension d'environ 10 places est à l'étude.

ASICOPE

Les comptes 2012 ont été acceptés lors de l'assemblée générale du 27 mars 2013.

Les charges en 2012 sont de CHF 7'085'284.92 contre CHF 6'381'521.26 en 2011.

Le coût de l'élève se monte pour 2012 à CHF 3'742.07 pour le primaire et CHF 4'347.85 pour le secondaire. Il était en 2011 de CHF 3'440.- pour le primaire et de CHF 3'899.-- pour le secondaire.

Les éléments forts en 2012 sont la mise en route d'une cantine et de l'espace pique-nique ainsi que le nouveau projet de construction sur le terrain des Chavannes à Cossonay, sans oublier les transports. L'ASICOPE est pénalisée par l'organisation de transport du bassin Venoge. Le canton finançait 12 bus à 75%, et n'en finance plus que 5 depuis fin 2011. Carpostal n'ayant plus besoin que de 5 bus pour le bassin dans la desserte publique, 7 bus ne sont plus subventionnés.

Les traditionnelles promotions auront lieu le 4 juillet 2013 à Cossonay.

Au sujet du complexe des Chavannes à Cossonay, le CODIR a eu quelques séances avec le lauréat du concours, le bureau d'architecture Ruffieux-Chehab de Fribourg. Tous les mandats d'ingénierie ont été mis en soumission afin de pouvoir élaborer le préavis pour le crédit d'étude qui a été soumis au conseil intercommunal du 29 mai. M. Zürcher, délégué au conseil intercommunal, vous fera un petit résumé dans les divers de l'ordre du jour.

Afin d'avoir une comparaison des coûts de transport, une demande d'offres a été adressée à CarPostal et à la SAPJV. Suite à

ces offres, le Codir a pris position de changer de prestataire pour le transport des écoliers. Les personnes en charge du dicastère du transport n'étant pas d'accord sur le principe et la manière de faire pour le changement du prestataire de transport ont décidé, suite à ce choix, de démissionner du poste de transport au sein du Codir. Pour information je fais partie de ces personnes.

Informatique

Nous avons rencontré quelques soucis sur notre site de la commune au niveau de la page des sociétés. Une attaque de blogs a été détectée et le système de sécurité a bloqué l'affichage de la page des sociétés.

Afin de pallier à ce problème nous allons migrer notre site vers une nouvelle version de Joomla. Nous allons profiter de cette migration pour effectuer un «relooking» de notre site.

Commission cantonale de jeunes

La Commission cantonale de jeunes a été instituée en 2011 sur la base de la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse. Composée de 25 jeunes provenant de toutes les régions de notre canton, elle a pour tâche de prendre position sur des projets de loi et sur toutes questions concernant les jeunes qui lui sont soumises par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. La Commission de jeunes peut également, de sa propre initiative, faire des propositions à l'intention d'un département ou du Conseil d'Etat.

Le mandat des membres est de deux ans. Un jeune de Penthalaz en a fait partie pendant deux ans.

La séance de renouvellement des membres de la Commission de jeunes se tiendra le lundi 1er juillet 2013.

Easyvote

La Municipalité a décidé d'offrir à tous les habitants de Penthalaz de 18 à 25 ans la brochure « easyvote ». « Easyvote » est

une brochure neutre qui est faite par des jeunes. Le but étant de traduire le petit livret rouge que l'on reçoit à chaque votation qui est compliqué à comprendre en une petite brochure simplifiée et compréhensible pour les jeunes.

Bibliothèque

Au vu des divers problèmes rencontrés lors de la mise en place de la bibliothèque mixte (publique et scolaire) les trois Municipalités ont pris la décision de se séparer du scolaire pour devenir une bibliothèque publique. Le personnel actuel va pouvoir garder son poste. Des recherches de locaux ont été effectuées durant l'hiver et une solution temporaire a été trouvée. La bibliothèque publique ouvrira ses portes à Daillens en septembre, dans l'annexe de la buvette du foot.

Plan canicule

L'été arrive enfin et la prudence est de mise. Le début perturbé de l'été peut en effet laisser rapidement la place à une vague de chaleur. Une canicule est une vague de chaleur caractérisée par des températures anormalement élevées. En Suisse, un avis de canicule est émis lorsque l'on prévoit, pendant 3 jours consécutifs au moins, des températures diurnes supérieures à 33°- 34°C. Pour toutes informations et précautions à prendre consulter le site www.vd.ch/canicule.

Divers

La Municipalité a reçu un courrier du FC Venoge qui a été envoyé pour information aux présidents du Conseil des 3 communes Penthalaz, Penthaz et Daillens.

Les Municipalités ont été quelque peu surprises de cette lettre et de la manière de procéder du club. La Municipalité de Penthalaz a toujours, durant ces dernières années, répondu au mieux aux demandes émanant du club. Mise en place d'un éclairage, entretien des terrains de foot, des bâtiments, etc.

Pour information le coût total en 2012 en faveur du foot s'élève à environ CHF 90'000.-- pour Penthalaz. Sans compter la gratuité des salles de gymnastiques pour la pratique du foot.

En relation avec cette lettre, je souhaite aborder deux points; celui du Paintball et de la bibliothèque.

Il est du devoir de la Municipalité de promouvoir le sport. Lors de la journée intérêt jeunesse en 2009, le projet de réalisation d'un terrain de Paintball est celui qui a obtenu le plus de voix auprès des jeunes.

La lettre fait mention d'une convention. En effet, une convention a été établie afin de fixer quelques règles. Rappelons encore que les propriétaires des terrains sont les communes. La commune de Daillens a décidé de ne plus investir dans l'éclairage du terrain de Daillens. Cependant, le terrain reste disponible pour la pratique du foot ainsi que le vestiaire et les douches. La buvette est également à disposition; seule l'annexe de la buvette n'est plus disponible car dédiée à la bibliothèque publique.

Le club mentionne que s'il n'y a plus d'éclairage et plus de buvette, il n'y a plus de match et plus d'entraînement. Par conséquent, il décide de déplacer les activités du FC Venoge dévolues au site de Daillens sur les sites de Penthalaz et de Penthaz, ceci sans informer les Municipalités. Les Municipalités estiment que l'utilisation du terrain de foot, pour un entraînement en journée, est tout à fait adéquate.

Enfin, lors d'une séance extraordinaire de la semaine dernière, les trois Municipalités ont décidé de revenir sur la convention. Une nouvelle proposition sera faite au FC Venoge avec modification des articles 1, 2 et 3. Nous avons également décidé, à regret et pour le moment, de renoncer à la pratique du Paintball pour adultes sur le site de Penthalaz.

La Municipalité a également décidé de maintenir l'engagement pris en date du 8 janvier et

mentionné dans l'article 5 de la convention.

Toutefois, elle reste sans voix et désappointée de la tournure des événements.

Le 1er août se fera, cette année, sur le site de Daillens.

Je vous souhaite à tous un bon été et un bon festival.

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Les communications d'Isabelle Hautier Charrotton paraîtront dans l'édition du Cancanier no 30.

Conseil communal du 24 juin 2013

Sylvette Grandchamp

M. Thierry Burnat, Président ouvre la séance du Conseil communal à 20h15 en la salle villa-geoise du Verger. 45 conseillères et conseillers sont présents, le PV de la séance du 25.3.2013 est accepté après 2 petites modifications. Un courrier du FC Venoge a été adressé au Président du Conseil et transféré à tous ses membres par mail. La lecture n'en a pas été demandée. Nous passons à l'ordre du jour qui sera suivi comme présenté.

Présentation de M. Jean-Luc Duperrex concernant les travaux effectués à la piscine d'une part, et le Plan Directeur de Distribution des Eaux (PDDE), d'autre part.

M. Duperrex nous a présenté un diaporama sur la piscine avec une description des divers travaux entrepris depuis 2011. En résumé, les aménagements suivants ont été réalisés : Pose de panneaux solaires de 57 m² qui a permis en 2012 une augmentation moyenne de la température de l'eau d'environ 3°. Pose de 2 stores sur la terrasse et 1 sur la nouvelle pataugeoire, cette dernière étant dotée d'un magnifique graffiti. Les sanitaires et les vestiaires ont été repeints, le carrelage a été changé, des tapis, des cabines pour se changer, une planche à langer et des sèche-mains ont été posés, un boiler de 2'000 litres a été installé. Concernant la piscine elle-même, le sable du filtre et le

liner ont été changés. Un escalier, ainsi qu'un lift pour personnes handicapées ont été installés. Les accès au bassin ont été aménagés et les plages ainsi que le drainage ont été rénovés.

Rendez-vous tous à la piscine où il fait bon vivre et profitez de ces magnifiques installations. Pour tous renseignements, vous pouvez consulter le site internet de l'association « piscine-penthalaz.ch » où vous découvrirez toutes les activités sportives proposées.

En deuxième partie, M. Duperrex nous a présenté le Plan Directeur de Distribution des Eaux qui nous renseigne sur l'historique, les caractéristiques du réseau, les besoins et la consommation, les ressources de notre commune en eau, les installations, etc. Pour mémoire, un crédit d'étude avait été accordé en 2001 pour l'élaboration de ce plan. Vous avez la possibilité de le consulter au bureau technique de la commune.

Nomination et assermentation de nouveaux Conseillers communaux

Le groupe Socialiste, Verts et Sympathisants présente à l'assemblée deux nouveaux candidats pour compléter ses rangs :

1. Mlle Maréva Martin, 18 ans, étudiante en économie et droit.
2. M. Pascal Lersch, 41 ans, boulanger, suit une formation de gestionnaire de stock.

Après avoir prêté serment devant l'assemblée, ces deux Conseillers ont pris place dans la salle. Le nombre de Conseillers présents se monte alors à 47.

Préavis municipal n° 30-2013 volume I rapport de gestion, volume II comptes communaux

La commission de gestion composée de Mmes Sandrine Berthoud, Corinne Borgeaud, Pascale Zbinden et de MM Didier Chapuis, Piéric Freiburghaus, Fritz Waelti et Stéphane Zürcher a défini les objets et thèmes qu'elle désirait traiter pour l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2012.

Voici un résumé des différentes séances et des points abordés cette année. La commission a également rencontré l'association de la piscine, du camping et de la patinoire, le concierge du Verger, le personnel du greffe municipal, le technicien communal et a aussi participé à une séance publique de l'ASICoPe.

Séance du 15 janvier - Patinoire : La commission de gestion s'est retrouvée à la patinoire avec une délégation de la Municipalité ainsi que des membres de l'Association de la piscine, du camping et de la patinoire de Penthalaz et environs.

La patinoire est gérée, hors week-end, par l'Association. De nombreux bénévoles se sont annoncés pour prendre le relai durant quinze week-end.

Voici les modifications et



En bref

47 Conseillers présents
Adoption du PV du
25.3.2013 à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- Présentation de M. Duperrex concernant les travaux effectués à la piscine d'une part, et le Plan Directeur de Distribution des Eaux, d'autre part.
- Nomination et assermentation de nouveaux Conseillers communaux
- 1 préavis
- Renouvellement du bureau du Conseil pour l'année 2013-2014
- Election de la Commission de gestion et de la Commission des finances pour 2013-2014
- Nomination/dissolution de Commissions
- Propositions individuelles

Préavis municipal n° 30-2013 concernant les comptes 2012 et le rapport de gestion

Conclusions de la Commission acceptées par 45 oui; 1 abstention.

améliorations de cette saison :

Engagement d'une personne assurant en semaine le nettoyage de la glace, la tenue de la buvette et la location des patins.

Location d'un tracteur pour le nettoyage de la glace.

Pratique du hockey après quelques aménagements de sécurité.

Utilisation de la glace par 55 classes de l'ASiCoPe et hors périmètre.

Travail de la Municipalité pour la promotion de la patinoire auprès de l'office du tourisme du Gros-de-Vaud.

Réponses aux points abordés lors du précédent rapport :

Energie : la patinoire est raccordée au Verger sans compteur séparé, l'installation de la glace est gérée informatiquement par « La Pati » à Ecuwillens qui pourra communiquer, à la fin de la saison, la consommation en kWh.

Il avait été suggéré de nettoyer la surface le soir. Cette proposition n'est pas pertinente en cas d'intempéries, un nouveau passage le matin serait nécessaire.

Séance du 7 février - Centre communal du Verger : La commission de gestion s'est réunie au centre communal du Verger avec une délégation de la Municipalité, M. Claude Brocard de la commission des finances, ainsi que M. Claude Girod et M. Laurent Lugrin de la société Techbat Lugrin, service et maintenance à Echallens - Société de maintenance qui a été mandatée il y a deux ans pour l'installation et la maintenance d'un système électronique de réglage des ventilations et chauffages des différents locaux en fonction de leur utilisation. MM Pesenti, Charrotton et Duperrex ont été formés à ce système.

La commission a continué sa visite dans les différents locaux du centre et a pu vérifier les travaux effectués dans les sanitaires et douches des abris Pci qui sont à nouveau « fréquentables ». Dans la foulée, la commission a voulu savoir si les recommandations du

rapport sur le préavis n°14-2012 ont été suivies. En résumé :

Le budget a été respecté.

Le système de ventilation dépend de l'utilisation des locaux mais il est important que le concierge assure un suivi régulier de la situation en collaboration avec la société Techbat Lugrin.

Un cahier des charges pour le concierge du Verger n'a pas encore été établi. La commission de gestion souhaite que ce document soit produit le plus rapidement possible.

Le nouveau système d'accès électroniques au centre du Verger sera installé durant les vacances d'été 2013.

En date du 26 mars, une délégation de la commission a rencontré M. Mathieu Pesenti, concierge remplaçant du Verger en présence de M. Yvan Rochat, municipal.

Les délégués de la commission de gestion ont eu beaucoup de plaisir à partager ce moment avec M. Pesenti qui a expliqué son métier avec intérêt. La charge de travail de M. Pesenti varie selon les jours. Les mercredis et les vacances sont très calmes. Les abords du Verger ont été également abordés par la commission. M. Y. Rochat, municipal, tiendra le Conseil au courant des travaux d'entretien.

La commission encourage la Municipalité dans la réorganisation prochaine des postes de conciergerie. Une structure et une hiérarchie bien établies ne peuvent qu'augmenter, améliorer la suppléance, la complémentarité, le développement des collaborateurs et la reconnaissance de leur savoir-faire.

Séance du 19 mars - Administration et déchetterie : La Commission s'est réunie en présence des membres de la Municipalité ainsi que de M. N. Gaillard de la société PWC mandatée en 2009 par la Municipalité afin de procéder à un audit général sur le fonctionnement global des services internes et externes de notre commune.

L'évaluation faite au sein de

l'administration a démontré la nécessité d'améliorations en termes de structure, de communication, d'organisation et de répartition des tâches. Les rôles et responsabilités ont ainsi été redéfinis. La gestion des documents entrant au sein de l'administration s'est vue modernisée par l'acquisition d'un programme de gestion électronique, GED, qui facilite la lecture et le suivi des dossiers pour les collaborateurs.

L'audit des services extérieurs a eu lieu à fin juillet 2012. La commission de gestion, représentée par M. Fritz Waelti a été aimablement invitée pour la restitution de cet audit en date du 2 mai 2013. L'analyse étant confidentielle, la commission ne peut qu'exprimer sa satisfaction du travail effectué par PWC.

La commission de gestion a ensuite passé à un tout autre sujet : la gestion de la déchetterie intercommunale en présence de Mme Corinne Costa, directrice de Valorsa.

Valorsa est propriétaire, bailleur et gestionnaire de la déchetterie, selon une convention signée en 2002 entre les communes de Gollion, Penthaz et Penthalaz.

La taxe au sac a généré une diminution significative du volume récolté des ordures ménagères de l'ordre de 54 tonnes pour les mois de janvier et février 2013. Cette diminution reste inexplicite. L'augmentation de 5 tonnes de papier récolté ne compense que partiellement la différence d'avec les mois et années précédents. Le poids du sac a subi une élévation passant de 3kg en 2012 à 3,6kg en 2013.

Le site de Valorsa nécessite des adaptations liées aux horaires d'ouverture, à la circulation ainsi qu'au stationnement. L'accessibilité sera améliorée dès la fin des travaux de la STEP. D'autres évolutions concernant l'augmentation des types de matières récoltées et recyclées sont à venir.

Séance du 27 mars - ASI-CoPe : La commission a souhaité traiter le sujet de l'ASiCoPe, asso-

ciation dont il faut signaler l'importance dont découlent leurs prises de décisions. Six questions ont été adressées à Mme Ingrid Rossel, Présidente du Comité de Direction.

L'ASiCoPe ayant le statut de personnalité morale de droit public et pouvant contracter des emprunts (max 20 Mio), quelle est la politique d'emprunts de l'association lors des investissements ? De même existe-t-il une ligne de crédit et dans quels cas est-elle utilisée ? Est-ce seulement sur des biens dont l'ASiCoPe est propriétaire ? Les communes ayant aussi un plafond d'endettement.

Les besoins en locaux sont étudiés par le Comité Directeur sur la base des données fournies par les municipalités. Les directeurs primaires et secondaires sont associés à toutes ces réflexions. Lorsque les besoins sont définis, le Comité Directeur dépose un préavis auprès du Comité Intercommunal qui octroie ou non un crédit d'étude. Suivra un éventuel crédit d'investissement qui devra être adopté par le Comité Intercommunal. Si le projet est adopté, le Comité Directeur demande des offres de financement à plusieurs instituts bancaires.

Que pensez-vous de la réflexion suivante ? : « Idéalement le vote des représentants des communes qui siègent au Conseil Intercommunal devrait refléter l'avis de la majorité du Conseil communal. »

Une association intercommunale à laquelle les communes membres ont délégué leurs compétences fonctionne avec un organe législatif (pour ASiCoPe le Comité Intercommunal) et un exécutif (le Comité Directeur). Vos représentants issus de votre législatif et de votre exécutif vont pouvoir s'exprimer et voter au sein du Comité Intercommunal. Il leur appartient donc aussi d'informer votre Conseil communal des objets portés à l'ordre du jour.

Lors d'investissements très

importants dont une répercussion non négligeable sur les finances communales est inévitable (projet du complexe scolaire et de la piscine couverte de Cossonay), n'est-il pas possible d'obtenir une information officielle dans chaque conseil avant le vote du Conseil Intercommunal ?

Il appartient aux délégués de se prononcer sur les investissements proposés. L'ASiCoPe a l'obligation légale de fournir une place dans une classe pour chaque élève ainsi que la possibilité de faire 3 périodes de sport hebdomadaires. (Le Grand Conseil n'a pas rendu la natation obligatoire en raison du manque de piscines couvertes, toutefois afin d'inciter la réalisation de piscines scolaires, des subventions conséquentes seront octroyées).

Il faut encore préciser que les locaux construits et financés par l'ASiCoPe sont propriété des communes membres, et non de la commune territoriale sur laquelle ils sont construits.

La circulation des informations de l'ASiCoPe vers les délégués semble prendre du temps. Les rapports des commissions ne sont connus que lors du conseil. Est-il possible d'améliorer le processus ?

Le Comité Directeur lors de chaque Conseil Intercommunal informe son législatif de ses activités pour chacun de ses dicastères. Toutes ces informations figurent dans le PV de l'assemblée, qui est adressé à toutes les communes membres. Votre municipalité est en mesure de transmettre ces informations. Si vous souhaitez qu'une information circule d'une autre manière, il faut en faire la demande au Président du Conseil Intercommunal.

L'article 12 mentionne que les décisions du Conseil Intercommunal sont affichées aux piliers publics des communes associées. Est-il envisageable que ces informations soient aussi transmises

par mail aux communes pour information aux membres des conseils et publication sur le site internet de la commune ?

Ceci est de compétence communale qui informe selon son souhait.

Lorsque le Conseil communal a des demandes d'éclaircissement sur les comptes de l'ASiCoPe, quelle est la démarche à entreprendre ? Demande via un de ses représentants sous la forme d'une interpellation ?

Les demandes de renseignements peuvent être adressées aux délégués qui posent la question souhaitée lors du Conseil Intercommunal. Le Comité Directeur répond volontiers à toutes les questions. Les comptes deviennent publics après acceptation du Conseil Intercommunal.

La commission encourage la Municipalité à communiquer les dates des séances et les sujets à débattre du Conseil Intercommunal. Il serait souhaitable que les membres délégués et les remplaçants se concertent avant les séances, confrontent leur opinion et puissent voter de façon à défendre au plus près les intérêts de notre commune.

Séance du 17 avril 2013 - Administration, personnel du greffe et technique : Une délégation de la commission de gestion et une délégation de la Municipalité ont rencontré, lors d'une matinée, le personnel du greffe municipal et du bureau technique.

Le greffe compte trois employées pour 2,7 ETP (équivalent temps plein) et une apprentie sous la responsabilité de Mme Sylvie Nussbaum, cheffe de service et maître d'apprentissage.

Mme C. Bourgeois occupe un poste à 70% avec un cahier des charges précis. Elle supplée Mme R.-M Clavel au bureau du contrôle des habitants.

Mme V. Werren, secrétaire municipale adjointe, travaille à 100%. Elle supplée Mme Nussbaum et travaille à 20 % pour les

travaux administratifs du bureau technique.

Mme S. Nussbaum cumule les fonctions de secrétaire municipale et de cheffe de service. Elle officie en tant que cheffe du personnel lors des absences de Mme I. Gay-Crosier. Elle a obtenu récemment un certificat d'assistante en ressources humaines.

Au bureau technique, M. Roan Vallat engagé à 100 %, jouissant d'une expérience et de compétences sur le terrain, s'occupe de la police des constructions, de l'étude et la gestion de projets communaux, de l'aménagement du territoire, du génie civil, des routes, de la signalisation et modération de trafic, etc.. la création de ce poste a permis à Mme S. Nussbaum de se recentrer sur des tâches essentielles au bon fonctionnement du secrétariat.

Un des objectifs majeurs est la mise en place d'un guichet cartographique accessible à chacun via internet.

Les représentants de la Commission de gestion saluent la spontanéité dans les échanges avec l'ensemble du personnel rencontré.

Séance du 15 mai - comptes : La Commission de gestion au complet s'est réunie en présence de 4 membres de la Municipalité. Le budget pour 2012 prévoyait un excédent de charges de CHF 1'562'100.- ramené, grâce au prélèvement sur les fonds de réserves de CHF 950'000.- à un déficit pour 2012 de CHF 612'000.-.

Trois bonnes nouvelles ont permis un renversement de la situation :

Un budget prudent au niveau des revenus et une augmentation maîtrisée des charges ont permis de ramener le déficit à CHF 232'531.- avant comptabilisation des entrées exceptionnelles.

Le montant des revenus exceptionnels, dû à un solde en notre faveur, de la péréquation 2011, des remboursements de l'AJERCO, de l'ARAS et de la facture sociale pour un montant de CHF 584'000.-.

Un gain immobilier non prévu de 2'600'000.-.

Les comptes se soldent par un bénéfice final de 2'951'468.54 avant l'attribution aux fonds de réserves.

Proposition de répartition de l'excédent de revenus et résultat final

La moitié du gain immobilier sera prise en compte dans le calcul de la péréquation et aura une incidence sur la facture finale. Le fonds de péréquation actuellement provisionné s'élève à CHF 200'000.-. La commission de gestion demande une augmentation de ce fonds de l'ordre de CHF 200'000.-. En conséquence, la commission propose une modification des conclusions du préavis municipal.

Impôts

La commission, désireuse de comprendre les importantes fluctuations des rentrées fiscales sur le revenu des personnes physiques, avait souhaité pouvoir rencontrer un responsable de l'office des impôts. Le seul interlocuteur agréé en la matière étant la Municipalité, Mme A-L. Girard a renseigné la commission sur les principaux facteurs expliquant les variations annuelles qui sont : le taux d'imposition, les revenus des contribuables et les soldes d'impôts des années précédentes.

Bâtiments

La diminution des revenus locatifs s'explique par l'adaptation des loyers due à l'abaissement du taux hypothécaire.

Instruction publique et cultes

La halte-jeux « Les petits-poussins » tient bien son budget. La commune n'a que peu de prise sur les coûts de l'ASiCoPe qui, pour Penthalaz s'élèvent à CHF 1'378'901.40. La concrétisation du projet de complexe scolaire et de la piscine de Cossonay estimé à 18 millions induira un supplément substantiel de coût par élève.

Police

La commission s'interroge sur l'utilisation concrète des fonds alloués à cette nouvelle organisation et demande à la Municipalité de bien vouloir relayer cette question à la Préfecture.

Séance du 21 mai : comptes

La commission s'est réunie en présence de la boursière et de la Municipalité pour la vérification des comptes. A la demande de la commission, divers comptes ont été vérifiés. La Municipalité ainsi que la boursière ont répondu à satisfaction à toutes les questions qui leur ont été posées, la commission a effectué des pointages qui ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et des pièces.

Pré-conclusions

La Commission de gestion remercie la Municipalité pour sa disponibilité et pour avoir répondu ouvertement aux questions posées. Les heures consacrées par nos autorités à la bonne marche des affaires communales sont impressionnantes.

Des félicitations et un grand merci à notre nouvelle boursière, Mme Anne-Laure Girard qui a su relever le défi de remplacer son illustre prédécesseur. La commission n'oublie pas le personnel communal pour ses prestations fournies tout au long de l'année.

La Commission de gestion consciente de ses prérogatives a eu, lors de l'élaboration de ce rapport, à cœur de ne pas empiéter sur celles de la Municipalité. Son souci principal est de fournir un travail précis, sans complaisance et naïveté, qui tienne compte de sa responsabilité auprès des Conseillères et Conseillers qui l'ont élue pour ce mandat, ceci dans le respect de tout à chacun.

Au terme de la lecture du rapport de la Commission de gestion, la parole n'étant pas demandée les conclusions du rapport de la commission, différentes du préavis municipal n° 30-2013, sont passées au vote et acceptées par 45 oui et une abstention.

Pour conclure, je ne peux que vous recommander d'aller consulter le site de la commune et découvrir l'entier du rapport de gestion, document de grande qualité au contenu varié et intéressant. La Commission de gestion a reçu les félicitations de l'assemblée pour cette réalisation.

Renouvellement du bureau du Conseil pour l'année 2013-2014

Les personnes suivantes ont été élues pour l'année 2013-2014 :

Président du Conseil : M. Thierry Burnat

1er Vice-président : M. Alain Pellet

2ème Vice-président : M. Didier Chapuis

Scrutateurs : Mme Corinne Borgeaud et M. Piéric Freiburghaus

Scrutateurs suppléants : Mme Caroline Villars Le Bocey, M. Emilien Kovaliv

Election de la Commission de gestion pour l'année 2013-2014

Mme Sandrine Berthoud, M. Piéric Freiburghaus, M. Stéphane Zürcher

M. Christoph Loetscher, M. David Reber

Mme Borgeaud Corinne, M. Daniel Traini

Election de la Commission des finances pour l'année 2013-2014

M. Alain Pellet, M. Perusset, M. Marc Perroulaz

Mme Céline Guex, M. Jean-Pierre Monachon

M. Claude Brocard, M. Daniel Rochat

Nomination/Dissolution de Commission

Deux commissions ont été nommées, l'une concernant la révision des statuts du personnel et l'autre concernant le règlement communal sur les taxis.

Propositions individuelles

Un Conseiller demande à la Municipalité si elle a connaissance de la mise en location de locaux aménagés dans des sous-

sols d'immeubles. Réponse : non

Un budget d'exploitation de la piscine de Cossonay sera-t-il fait afin de connaître les charges futures ? Réponse : il faut attendre le crédit d'étude avec les postes de fonctionnement pour pouvoir établir ce document.

Pourrait-on afficher aux piliers publics le rapport de police sur les cambriolages et les délits commis sur notre commune ?

Pourrait-on modifier le marquage au sol en ajoutant une ligne en pointillé sur la route principale vers la gare pour permettre l'accès aux jardins situés le long de la voie de chemin de fer.

Un conseiller propose à la Municipalité de profiter de l'important gain immobilier, dont la commune de Cossonay a aussi dû bénéficier, pour « taper sur le clou » et reprendre les négociations sur leur participation aux aménagements effectués sur le site. Réponse de la Municipalité :

Les gains reçus par la commune de Cossonay ne nous concernent pas. C'est avec détermination que la Municipalité travaille toujours pour obtenir une participation aux frais de la commune de Cossonay.

M. Zürcher, délégué à l'ASICOPE, nous lit le compte rendu de la séance extraordinaire de l'ASICOPE du 29.5.2013. Le Conseil Intercommunal a été convoqué pour se prononcer sur le préavis relatif au crédit d'étude concernant le projet « Campagne des Chavannes ».

En date du 23.11.2011, le Conseil Intercommunal avait adopté un crédit pour un concours d'architecture concernant la construction d'un complexe scolaire aux Chavannes à Cossonay. L'ASICOPE a reçu 33 projets et 5 prix ont été délivrés. Le projet gagnant 2013 a un coût approchant les 18 millions soit près de 4 millions de plus que ce qui avait été prévu initialement. Le coût de la piscine représenterait environ 7 à 8 millions. Après déduction des subsides du fonds du sport et les subventions cantonales liées à la nouvelle loi sur

le sport, 4 à 5 millions devraient être à charge de l'ASICOPE. Les coûts de fonctionnement d'une piscine seraient de l'ordre de plus de 500'000.-- par année.

Le crédit d'étude d'une valeur de 1'674'000.-- qui permettra l'élaboration du projet définitif et la mise en soumission des travaux a été accepté.

M. Burnat termine par son traditionnel discours de fin d'année dans lequel il nous relate une année de Présidence durant laquelle, il n'a pas été épargné : motions, interpellations, etc. Treize préavis ont été traités lors des 4 conseils de 2012-2013 et 4 dimanches de votations ont eu lieu.

Il relève une augmentation des débats avec des conclusions de commissions qui diffèrent des préavis municipaux, une plus grande transparence et une meilleure communication avec la Municipalité.

Pour conclure, il nous a fait part de son sentiment qu'il fait bon vivre à Penthalaz et remercie la Municipalité, le personnel communal et les Conseillers pour leur travail au sein de notre commune.

La séance du Conseil communal a été close à l'heure tardive de 23h16.

Je vous rappelle que ceci est un résumé de la séance du Conseil communal et que tous les préavis ainsi que les rapports des Commissions sont à votre disposition sur le site internet de la commune ainsi que sur demande au Greffe Municipal.

Il paraît que...

Tiré d'un mail reçu d'une Cancanière qui se fait porte-parole de plusieurs citoyens

La Municipalité

Ben dis-donc y paraît que... ce centre multifonctionnel est une œuvre inachevée ! T'as vu, y'a même pas de planche à langer, même pas un panneau qui indique où sont les WC, même pas de photocopieuse....c'est la misère !!

Vouai... mais ce n'est pas que la Municipalité veut minimiser ces problèmes mais ce bâtiment ne lui appartient pas. C'est donc des propositions à faire au propriétaire.

Ben dis-donc, t'as vu ? y'a même pas de rampe pour accéder au tunnel entre le centre multifonctionnel et le quai de la gare.

Eh non...pas de rampe. En effet, les personnes en fauteuil roulant ou avec une poussette peuvent utiliser l'ascenseur et accéder facilement soit sur le quai, soit directement dans le magasin. D'autre part, ce terrain n'est pas propriété de la commune ; c'est un terrain privé.

Ben dis-donc, t'as vu ? y'a même pas de panneaux qui indiquent les autres commerces du quartier de la gare...

Les panneaux qui sont bien visibles du centre multifonctionnel sont sur un terrain privé et pas aux abords directs de la route cantonale. Pour les autres commerces, il y a effectivement un problème de visibilité, de reconnaissance. Il se trouve qu'on ne peut pas mettre n'importe quoi au bord d'une route cantonale ; il y a des lois et des règlements d'application. Le service des routes y veille ! Toutefois, pour remédier à ce qui peut paraître comme une injustice, un projet est en cours.

Ben dis-donc, mais pourquoi y'a que des problèmes à la

gare ? Pas de rampe pour les personnes à mobilité réduite ou pour les poussettes, pas de toilettes, c'est galère....

La Municipalité a déjà répondu à ces questions. La gare et ses alentours sont propriété des CFF et, pour le moment, il n'y a pas de projet d'aménagement. La Municipalité est intervenue à multiples reprises auprès des CFF mais ses doléances sont restées vaines.

Ben dis-donc... mais pourquoi y'a pas de bus navette entre la Coop du Village et celle de la gare ?

Les communes de Penthalaz-Penthaz-Daillens et Luserry-Villars sont à bout touchant d'un projet qui mijote depuis plusieurs mois. Eh oui ! un petit bus navette, tournera dans ces 4 communes, avec très probablement un arrêt au centre multifonctionnel : il sera bientôt visible sur nos routes.

Dis donc.... Cette Place Centrale, un vrai centre mortuaire ! Mais que va devenir la pharmacie ? que va devenir le kiosque ?

Vouais bon...faut quand même pas exagérer ! D'abord, il y a un chouette marché le mercredi matin, avec plein d'exposants et puis, la Place Centrale ne vivait pas qu'avec la pharmacie et le kiosque. Et que fais-tu des autres commerçants qui ne sont pas partis ? Finalement, il n'y a que deux commerces qui ont pris la poudre d'escampette ! Au cas où ça ne se remarquerait pas, il y a encore la pizzeria, la poste, la banque, le pressing, le salon de coiffure, l'épicerie, le bar ! Un peu plus loin la Coop du Village et l'Ecluse, sans oublier l'EMS.... Quant au devenir de l'ancienne pharmacie et du kiosque, la Municipalité – à ce jour – n'en

sait rien !

Ben dis-donc, t'as vu Praz-Gérémoz ? c'est moche, c'est mal entretenu...

Ben voui, ce problème est récurrent depuis qu'il n'y a plus de concierge ! Mais la Municipalité ne peut pas obliger un propriétaire à engager un concierge. Elle ne reste, toutefois, pas les bras croisés et rappelle souvent à l'ordre la gérance, avec photos à l'appui !

Ben dis donc, Penthalaz, fait peut-être bon vivre.. mais pas la nuit ! Et surtout à Praz-Gérémoz, on se dirait bientôt à la Riponne avec tous ces dealers ! Plus de police !!!

Ouais, faut quand même pas exagérer, on peut quand même se promener à la nuit tombée sans prendre trop de risques ! Et c'est comme partout, il y a toujours et il y aura toujours des semeurs de trouble ! C'est ma foi vrai que depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la police cantonale, nos villages sont bien moins desservis par la police qu'auparavant. Ce service de la gendarmerie vaudoise coûte CHF 300'000.00 par année à la commune et dans cette somme, nous ne savons toujours pas (comme toutes les autres communes du canton, d'ailleurs) à quelles prestations nous avons droit. D'autre part, la commune à elle seule ne peut pas avoir une police municipale. En effet, il faudrait pouvoir garantir un service de police 24 heures sur 24 et 365 jours sur 365 ! Pour essayer de remédier à ces manquements, la Municipalité a engagé la société de sécurité EKML qui sillonne le village, essentiellement la nuit. D'autre part, la Municipalité, dotée d'un règlement, étudie la possibilité de poser des caméras

de surveillance. C'est possible de tout faire pour obtenir une sécurité optimale.... Mais cela a un coût qui se répercuterait invariablement sur vos impôts !

Ben dis-donc, à la piscine y-z ont aménagé une chaise pour accéder dans l'eau pour les handicapés en fauteuil et personne ne sait la faire fonctionner ! Le comble !

Ouais bon... tu te doutes bien que la Municipalité n'a pas fait un « clac » des doigts pour que tout se mette directement en place pour que les personnes à mobilité réduite puissent accéder à la piscine. Bien évidemment non ; un spécialiste est venu sur place pour dire ce qu'il fallait faire et ne pas faire !

C'est bien possible qu'en début de saison il y ait eu de petits problèmes de démarrage. Mais c'est bel et bien réglé et c'est presque un jeu d'enfant d'actionner ce fauteuil. Evidemment, la personne handicapée ne peut pas intervenir toute seule et dans tous les cas doit être accompagnée. Du coup, la Municipalité rappelle qu'elle décline toute responsabilité en cas d'accident. D'autre part, une ou deux places de parc pour handicapés sont à l'étude.

La Municipalité vous recommande de lire les communications faites au Conseil. D'autres précisions sont apportées.

Utilisation de l'édicule public

La Municipalité

La Municipalité est désespérée ! Pensant rendre service à la population de Penthelaz, elle a installé, il y a quelques mois, des sacs de récupération du PET cinq fois plus grands pour éviter les déchets qui jonchent régulièrement le sol à l'édicule public de la Place Centrale. Mieux, elle a installé un sac à PE (bouteilles de lait et de crème).

Malheureusement, force est de constater que la situation n'a pas évolué de manière favorable. Pire, dans ces sacs, qui, rappelons-le, ne devraient contenir que du pet, sont déposés toutes sortes d'objets (bouteilles de lait, d'huile, etc.).

Rappel :

- Dans les sacs à PET : uniquement des bouteilles ECRASEES ayant contenu des boissons.
- Dans le sac à PE : uniquement des bouteilles de lait et de crème.

Donc :

- PAS DE BOUTEILLES DE SHAMPOING, LESSIVE, ADOUCISSANT, ETC.
- PAS DE BARQUETTES DE SANDWICHES, VIANDES, ETC.
- PAS DE GOBELETS à YOGHURTS
- PAS D'ALU
- PAS DE SACS PLASTIQUES
- AUCUN PLASTIQUE MENAGER



Les citoyens irresponsables qui ne respectent pas ces règles croient faire des économies sur les sacs taxés ? Peut-être, mais la TAXE FORFAITAIRE AUGMENTERA l'an prochain, car nous devons compter les heures de notre service extérieur, et nous ne toucherons plus rien de la récupération de nos sacs de PET et PE tant les déchets sont inexploitable.

Des panneaux explicatifs sont posés maintenant à l'édicule pour mieux orienter les utilisateurs de l'édicule.

Nous remercions la population de bien vouloir trier consciencieusement ses déchets faute de quoi CES CONTAINERS SERONT RETIRES de l'édicule public, ce qui obligera tout citoyen à se rendre dans les magasins ou à la déchetterie.

Nous comptons sur votre coopération !

Jean-Luc Duperrex, Chef du Service extérieur : Voilà ce que l'on retrouve à l'édicule public, dépôt maintenu pour permettre aux personnes sans véhicule de déposer leurs déchets. Malheureusement, de petites gens en voiture produisent ces incivilités,

ceci malgré une déchèterie ouverte 5 jours par semaine (le plan se trouve affiché sur la façade de l'édicule). Tous parlent d'écologie, mais cela débute par une mise en question de tout un chacun, par chaque action personnelle, sans se cacher derrière ce

qu'aurait dû faire les autres. Je pense que toute la population doit être avisée de tels faits, car pour ma part la vie de l'édicule est comptée.



Camp d'été avec les scouts de la Venoge – dès 7 ans

Pour le Groupe, Anna Mrazek

Scout un jour, scout toujours. Ces mots nous collent à la peau, mais nous sommes bien plus que ça : Solidarité, progression, apprentissage, constructions, aventure en toute sécurité, découvertes, histoires, légendes et formation Jeunesse et Sport. Le scoutisme est en effet un loisir complet, qui répond à une large palette des besoins des jeunes d'aujourd'hui. Les activités sont tout autant physiques que culturelles et manuelles, et se déroulent à l'intérieur et en plein air, la plupart du temps pendant un samedi après-midi mais de temps en temps sur un week-end ou même sur plusieurs jours. Et il y en a pour tous les âges, entre 7 et 25 ans. Garçons et filles. Chacun y trouve sa place, tout le monde est le bienvenu.



Les jeunes participent et créent des activités de qualité, évoluent dans un milieu sécurisé, en prenant petit à petit de plus en plus de responsabilités. Au travers des cours de formation Jeunesse et Sports, ils acquièrent de l'expérience en gestion d'équipe et de projet, gagnent en autonomie, et deviennent finalement eux-mêmes responsables des jeunes. La collaboration, l'entraide et le sens du partage font partie du quotidien. La vie en groupe et la progression personnelle forment le cadre du scoutisme.

Les scouts de la Venoge, c'est donc un groupe de jeunes, gérés par des jeunes. Activités en tous genres, de la course d'orientation en forêt à la marche en montagne en passant par des activités de team building, colorent les quelques

samedis par mois que les jeunes se rencontrent. L'apogée, c'est le camp, une semaine pour les 7-10 ans et 2 pour les 11-16 ans, en été. C'est là que se nouent les amitiés, que se vivent les expériences les plus enrichissantes, que la vie en groupe prend tout son sens. C'est de là que viennent les meilleures anecdotes. C'est pour cela que le groupe a décidé cette année, à l'occasion de ses 30 ans, d'ouvrir le camp d'été à tous les jeunes de la région. Alors bienvenus ! Informations sur notre site internet.

Sécurité : Conseils de la police cantonale

La Municipalité

La Police cantonale déplore une augmentation importante des vols à l'astuce d'une façon générale et plus particulièrement au préjudice des aînés.

Soyez vigilants et ne vous laissez pas distraire, à savoir :

1. N'entrez pas en matière lors de sollicitations dans vos déplacements quotidiens
2. Ne retirez de l'argent qu'à l'intérieur d'un office de poste ou d'une banque, prenez le temps de bien ranger votre argent (poches à l'intérieur par exemple)
3. Ne retirez pas de fortes sommes d'argent
4. Quittez l'office postal ou la banque d'un bon pas et ne vous laissez pas distraire par des inconnus
5. Regardez droit devant vous et ne répondez à aucune sollicitation, ne vous arrêtez pas
6. Si possible, faites-vous accompagner par une personne de confiance de votre

entourage (groupe de personnes âgées solidaires pour faire des paiements ou des retraits)

7. Organisez-vous entre personnes âgées du même quartier ou du même immeuble pour faire vos paiements ou vos retraits d'argent, voire les commissions
8. Verrouillez la porte d'entrée de votre logement, même lorsque vous êtes à l'intérieur de celui-ci.

Des malfaiteurs Roms se font passer pour des âmes charitables désirant aider les aînés pour mieux les détrousser, après avoir instauré une relation de confiance. Ces individus utilisent également l'astuce et s'introduisent dans les logements des particuliers pour les voler, en faisant parfois même usage de la violence. Une extrême prudence est de rigueur et il est vivement recommandé d'informer rapidement la police en cas de doute.

Groupe d'intérêt jeunesse

J'ai un projet

La Municipalité



Le Groupe d'intérêt jeunesse devient jaiunprojet.ch, un organisme pour soutenir les projets des jeunes Vaudois.

Sur mandat du Service de la Protection de la Jeunesse (SPJ) depuis 2000, le Groupe d'intérêt jeunesse vient de changer de nom pour s'appeler jaiunprojet.ch. Cet organisme est un service du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ).

Les prestations principales restent les mêmes :

- Un soutien méthodologique aux projets de jeunes Vaudois de 13 à 25 ans dans le domaine extrascolaire (une cinquantaine

par année)

- Une aide aux communes désirant encourager la participation des jeunes
- La création de guides pratiques (voir exemplaires ci-joints)

Avec ce changement de nom, la communication est encore plus soutenue par le biais :

- d'un nouveau site internet www.jaiunprojet.ch
- d'une page facebook www.facebook.com/jaiunprojet

YFU Suisse - Recherche des familles d'accueil pour août 2013

YFU Suisse

« Bonjour, Hello ! Hola ! Guten Tag !

Marcus d'Estonie, Pekka de Finlande et Natalia d'Equateur sont trois des quelque 70 étudiants du monde entier qui, dès le mois d'août prochain, vont vivre en Suisse un échange d'une année scolaire.

Ils brûlent d'envie de découvrir le goût de la fondue, la manière dont Noël est célébré en Suisse, et de nombreuses autres choses sur notre pays.

YFU (Youth For Understanding) Suisse, une organisation d'échanges à but non lucratif pour les jeunes de 15 à 18 ans, leur donne la possibilité de trouver eux-mêmes, en direct, une réponse à ces questions, et cherche par conséquent des familles d'accueil.

Accueillir chez soi, sur une longue période,

un/e jeune d'un autre pays est non seulement une aventure, mais en plus, très souvent, la famille est récompensée par des expériences inoubliables et amusantes. Peut-être qu'il se trouve, dans votre commune, quelques familles intéressées à prendre un/e étudiant/e d'échange et, de cette manière, à acquérir de nombreuses nouvelles impressions du pays d'origine de leur futur/e nouveau/nouvelle fils/fille.

Vous trouverez plus d'informations sur notre page internet : <http://www.yfu.ch/accueil/index.html> ou contactez-nous sans engagement (romandie@yfu.ch).

Courrier des lecteurs : Radar TCS

M. Marinho

Bonjour,

Il y a peu de temps, un « radar » TCS a été installé temporairement au Chemin Rouge (ZONE 30). Savez-vous qu'elles en ont été les constatations ?

En effet, empruntant ce chemin à pied et en voiture, je constate que régulièrement la vitesse maximale autorisée sur ce chemin et aux alentours est rarement respectée. Plus consternant, les places de parc qui sont placées de manière à ralentir les véhicules qui circulent sur ce chemin, servent de slaloms à des conducteurs peu scrupuleux. Dernier événement en date dont j'ai été témoin. Deux écoliers ont failli être écrasés par une voiture qui déboulait à une vitesse excessive à la hauteur du chemin de la Paix.

Pour quelle raison ce chemin n'est pas doté de ralentisseurs comme dans les autres zones 30 de notre village ?

J'espère que votre journal sera en mesure de répondre à mes questions alors que la nouvelle LCR vient d'entrer en vigueur au 1er janvier 2013.

Cordiales salutations,
Sérgio Marinho

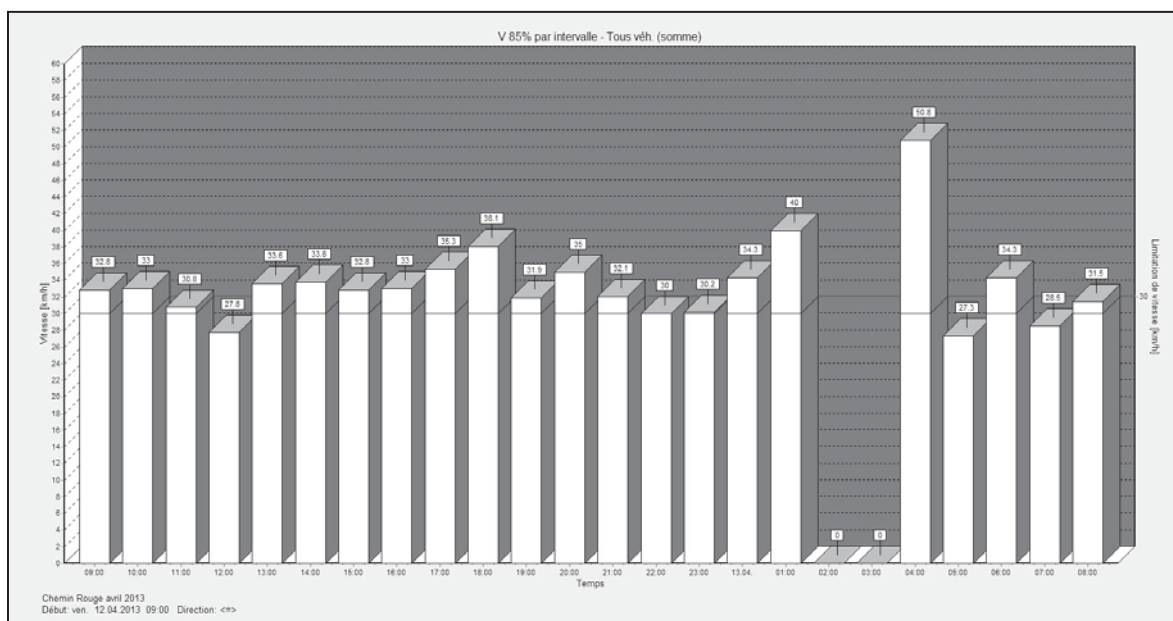
Réponse au courrier des lecteurs - M. Marinho

La Municipalité

Contrôle de vitesse au Chemin Rouge du 11.04.2013 au 15.04.2013 avec affichage masqué du radar.

| | |
|---|------------------------------|
| Le nombre de véhicules contrôlés par jour | 452 véhicules (moyenne) |
| Nombre de véhicules contrôlés par heure | 22 véhicules (moyenne) |
| Moyenne maximum de véhicules contrôlés en 1 heure | 107 véhicules |
| Vitesse maximum enregistrée | 62 km/h. à 2 heures du matin |

En journée, de 06 h.00 à 21 h.00, il n'y a pas d'excès de vitesse majeur et ce dans les deux sens (moyenne 31,8 km/h.). Effectivement, les excès de vitesse les plus importants ont lieu la nuit entre 22 h.00 et 06 h.00 du matin.



Exposition du Service des communes et des relations institutionnelles

La Municipalité

Nous vous informons que le Service des Communes et des relations institutionnelles présentera une exposition originale qui a pour titre «**Du Pays de Vaud au Canton de Vaud, évolution du territoire, des communes et des fusions des communes**». Cette dernière se tiendra dans le hall d'entrée du Verger, du 16 septembre au 3 octobre 2013.

Service de la population et bureau des étrangers

La Municipalité

Nous informons la population qu'en raison des vacances d'été, le Service de la population et bureau des étrangers sera fermé les mercredis soirs des 17, 24 et 31 juillet 2013 ainsi que les 07 et 14 août 2013.

Au niveau de l'aménagement du secteur « chemin Rouge », la Municipalité et la Commission modération du trafic du Conseil communal ont préféré se conformer aux préventions du BPA (Bureau de prévention des accidents) et du TCS, à savoir :

ZONE 30 - Comportement à adopter

1. Les conducteurs de véhicules ont la priorité sur les piétons.
2. Niveau des vitesses moins élevé = plus facile de traverser la chaussée.
3. Les piétons traversent là où ils se sentent le plus en sécurité.
4. D'où : l'Ordonnance requiert la suppression des passages pour piétons.
5. Introduction de la priorité de droite (élément de modération du trafic).

La Municipalité et la Commission ne souhaitent pas réaliser des ralentisseurs « type gendarmes couchés » mais préfèrent les démarches mises en place à ce jour (obstacles, chicanes, places de parc).

Aujourd'hui, seuls les chemins des Etangs, de la place Centrale et devant l'école sont équipés de ralentisseurs.

Dans les actions, la Municipalité va transmettre les données relevées en avril 2013 au bureau de contrôle officiel des radars pour planifier des mesures avec réprimandes.

La Municipalité effectue des contrôles officieux avec son radar dans le but d'avoir un retour sur le comportement et le respect des règles par les conducteurs et conductrices. Elle ne tient pas à investir et construire des éléments dissuasifs en grand nombre pour une petite fourchette de chauffeurs(euses) irresponsables circulant en particulier en zone 30, voire 50 km/h (exemple : parcage sur les passages piétons devant l'école ou sur le trottoir obligeant les enfants et les piétons à passer sur la route !!!).

Nous souhaitons vivement que ces quelques lignes soient lues par les personnes concernées, voire pressées. Mais au vu de leur façon de rouler, slalomer, donc de ne pas respecter les règles, nous en doutons fortement.

En espérant avoir apporté des réponses à votre message de janvier 2013.

Entreprises locales : Entreprise Jardins de la Venoge

Katherin Laffely

Faut-il tailler vos arbres, entretenir votre pelouse, prévoyez-vous un aménagement de votre jardin, une transformation de votre terrasse, tout ceci est possible grâce aux «Jardins de la Venoge» et à son patron Eric Joseph.

Enfance

Eric Joseph est né à Cottens où ses parents tenaient le garage. Il suit une scolarité dans le regroupement scolaire et lors de ses moments libres, travaille chez les paysans voisins car il aime le contact avec la nature.

Apprentissage

À la sortie de l'école, il entreprend un CFC d'agriculteur car il aime ce travail. Il se rend très vite compte que sans domaine familial à recevoir en héritage, ce métier est impossible. À 22 ans, Eric Joseph change alors d'orientation et travaille dans l'entreprise Bourgoz tout en suivant la formation de paysagiste. Grâce à son apprentissage précédent et en bénéficiant de l'article 41, au bout de 2 ans, Eric Joseph obtient un CFC de paysagiste.

Début dans le métier

Son papier en poche, il va travailler quelques années chez Bourgoz en passant par tous les postes existants au sein de cette grande entreprise. De son statut d'apprenti, il devient ouvrier, chef d'équipe, puis apprend l'organisation des chantiers avec leur planification, les visites aux clients, les devis à élaborer et la planification des travaux à entreprendre. À 28 ans, il a passé par toutes les étapes du travail et demande une augmentation à son patron. Celui-ci lui en accorde une tellement minime que c'est le déclic et Eric Joseph présente sa démission et décide de s'installer à son compte.

Création de l'entreprise

Fin 1990, il déménage à Penthalaz chez ses futurs beaux-parents et avec Muriel qui deviendra sa femme, part 2 mois sac au dos autour du monde. C'est l'hiver et il sait qu'en se mettant à son compte il n'aura pas de vacances avant de nombreuses années...

Le choix de s'installer à Penthalaz est bien réfléchi. Il peut bénéficier d'une habitation confortable et d'une moitié de hangar que son beau-père lui met à disposition comme local de dépôt où il peut stocker du matériel et des machines. Penthalaz est encore un petit village, bien situé et en pleine expansion. Pendant 3 à 4 ans, Éric Joseph travaille seul avec sa camionnette et quelques outils. Puis il engage 2 ouvriers car l'entreprise commence à se faire connaître et de gros chantiers sont en vue. Au sein du village, à l'époque, 2 autres entreprises de paysagistes existent qui peu à peu disparaîtront.

Spécificité de l'entreprise

Actuellement l'entreprise «Jardins de la Venoge» est composée de 8 personnes : 3 apprentis, 4 paysagistes et le patron. Durant la belle saison 3 à 4 temporaires viennent renforcer cette escouade qualifiée.

Cette équipe peut assumer entièrement la création de l'aménagement extérieur d'une villa en posant des escaliers, une clôture, une fontaine, imaginant une pergola, posant des dallages, créant une piscine, des chemins et enfin une pelouse et la plantation comme l'entretien d'arbres, d'arbustes, de vivaces et de massifs.

Les ronds-points et terrains de football de Penthalaz sont entretenus par l'entreprise et il peut en être de même de vos jardins, vergers, pelouses.

L'aspect administratif est assuré par Madame Muriel Joseph qui collabore étroitement avec son mari pour tous les devis et facturations.

Quel est l'intérêt de se lever tous les matins ?

Eric Joseph travaille beaucoup et a une grande satisfaction et une certaine fierté de voir le travail fini après avoir passé un jour, 2 semaines ou 2 mois sur un chantier.

Le résultat d'un travail demandé pour rendre beau et agréable un espace est une récompense importante et visible de tout l'investissement donné à un projet qui devient réel. La reconnais-

Contact
Jardins de la Venoge Sarl
JOSEPH Eric
rue Jean-Jacques Porchat 2
1305 Penthalaz
Tél.021/861 31 64
Fax.021/861 31 19
www.jardinsdelavenoge.ch
josepheric@jardinsdelavenoge.ch

sance des clients face à la tâche est aussi un moteur décisif dans la permanence de la qualité offerte par l'équipe des «Jardins de la Venoge».

La possibilité de voir évoluer la région en préservant les espaces et en les entretenant avec constance permet le lien continu avec la nature, élément crucial dans le choix de la profession choisie.

De plus, dans le cadre de la formation continue suivie par les paysagistes, la sensibilisation à l'environnement est enseignée et leur donne toutes les connaissances nécessaires au courant écologique actuel.

Développement de l'entreprise

Eric Joseph a commencé seul et au fil des années, l'entreprise a augmenté jusqu'à devenir une équipe de 20 personnes qui exigeait un énorme investissement organisationnel et administratif.

Aimant trop le contact avec les matériaux, la nature, le travail pratique, Eric Joseph a préféré retrouver une taille humaine avec son équipe actuelle. Avec le temps et l'évolution de la société, la demande de tous travaux entraîne un devis et la qualité du travail doit être parfaite. La problématique la plus inconfortable est liée à la disponibilité espérée des clients qui fait que tous veulent la taille des arbres le même mois, voire la même semaine !

Projet et avenir

Eric Joseph souhaite poursuivre le rythme de travail actuel avec son équipe compétente. La somme des tâches est gérable, confortable et en adéquation avec une vie de famille et l'implication dans la commune. Eric Joseph est bien inséré au sein de la commune, ayant fait partie des pompiers, actif dans la vie politique et siégeant au sein du conseil communal.

Le patron a aussi besoin de temps pour encadrer de façon convenable et efficace les apprentis. L'apprentissage technique est très pointu avec la connaissance exigée de toute la nomenclature des plantes et les aspects pratiques se travaillent journalièrement en tandem.

Un autre volet d'apprentissage est la mécanisation. Ce domaine a énormément évolué en termes de précision, de grosseur de machines, de spécificité des outils. L'entreprise possède plusieurs engins nécessaires et n'hésite pas à louer des machines plus grosses ou plus particulières pour les travaux envisagés.

Eric Joseph est le patron d'une entreprise compétente et fournissant des prestations de qualité et il a cœur de prendre soin des jardins et espaces verts du village. Je lui ai demandé un conseil, moi qui ne suis qu'une jardinière en herbe et sa réponse démontre son grand sens des responsabilités :

« ne pas acheter des plantes n'importe où, ni n'importe quoi. Les pépiniéristes sont au courant du climat, de la terre, des exigences de toutes plantes et peuvent vous conseiller efficacement de façon à ce que vous ne soyez pas déçus ».



Jubilaires

Yves Jauner, Municipal

Anniversaires 50 ans de mariage

Mme et M. Miéville Antoinette et Roger le 18 avril 2013

Mme et M. Kernén Anna et Arthur le 11 mai 2013

Anniversaires 60 ans de mariage

Mme et M. Nicolas Monique et Léon le 16 mai 2013

Anniversaires 90 ans

Mme Chanson Anne-Marie le 18 janvier 2013

Mme Beck Elisabeth le 8 février 2013

Mme Barrillier Clara le 14 février 2013

Mme Belet Marguerite le 15 février 2013

Mme Vial Suzanne le 9 mars 2013

Mme Cordey Suzette le 5 mai 2013

M. Oberson Gabriel le 24 juin 2013

Article santé : Hygiène excessive: ce n'est pas bon pour la santé !

Ne confondons pas propreté et hygiène obsessionnelle

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

Plusieurs études tentent à montrer un lien entre une hygiène trop scrupuleuse et le développement de certaines maladies!

Grand paradoxe de la vie moderne?

Il semble que les allergies, l'asthme et certaines maladies auto-immunes comme des inflammations chroniques de l'intestin soient liés à notre fonctionnement et à nos règles d'hygiène occidentales parfois démesurées. On peut en déduire qu'un peu de souplesse dans la propreté des enfants est souhaitable, sans évidemment renoncer à l'hygiène élémentaire!



Observations:

Ce type de maladie est beaucoup moins fréquent:

- dans les pays «pauvres», mais tendent à apparaître dans les familles de migrants qui s'installent dans des pays «riches»,

- dans les familles d'agriculteurs où les enfants sont en contact avec le bétail,
- dans les grandes fratries où les petits sont rapidement mis en contact avec leurs frères et sœurs,
- dans les familles dont les enfants sont dans des crèches plutôt qu'à la maison,
- dans les familles dont les enfants sont en contact depuis tout petits avec un chien ou un chat
- etc.

Par contre, les enfants dont les urines contiennent beaucoup de triclosan (antibactérien utilisé dans différents produits d'hygiène) souffrent plus d'allergies et de rhume des foins...

Toutefois, ces phénomènes ne sont pas totalement expliqués, ce sont des constatations. On sait juste que:

- l'exposition à certains composants issus de bactéries ou de virus a un effet régulateur sur le système immunitaire,
- l'excès d'hygiène pourrait être néfaste au développement de notre flore intestinale, appelée aussi microbiote, et composée de milliards de bactéries pesant 1 à 2 kg! (inflammations chroniques des intestins).

Alors soyons raisonnables, en particulier avec les enfants. Propreté, oui bien sûr, pour éviter un risque d'exposition à des maladies infectieuses graves! Mais stop à la chasse systématique et obsessionnelle aux microbes!



Les dates du culte

A l'église (10h)

- le 18 août, cène
- le 8 septembre
- le 20 octobre, cène

Célébrations « jeunesse » mardi 12, mercredi 20 et jeudi 28 novembre de 19h30 à 20h autour du thème : « Eh toi ! moi ? Oui toi ! » histoires de vocations.

Au Foyer (10h)

- le 4 août, cène
- le 22 septembre, reprise des catéchismes, petit déjeuner dès 9h
- le 29 septembre culte régional « Terre Nouvelle »
- le 13 octobre
- le 3 novembre, cène
- le 1er décembre, avec le chœur « le Rosey » de Penthaz

les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz, à Daillens ou dans la région.

Agenda municipal

| | |
|--|---|
| 22, 23 et 24 août 2013 19e édition du Venoge festival La Cool'hisse | 13 novembre 2013 Conférence Connaissance 3 |
| 29 septembre 2013 Repas de soutien en faveur l'association Rêves Suisse Tous en cœur | 29 et 30 novembre 2013 Soirées de gym FSG |
| 9 novembre 2013 Loto USL | 7 décembre 2013 Marché artisanal GAAP |

Informations

M. Etienne Mayor, pasteur

Reprise

En août chacun attend (avec impatience ?) le programme de la « reprise ». Nous allons faire tout notre possible pour que chacun soit informé. Nous pouvons déjà vous communiquer que l'Eveil à la foi reprendra en octobre, le culte des enfants début novembre. Pour le catéchisme (avec le changement de dénomination de l'école) 7e année : une visite du pasteur entre septembre et novembre, 8e année : le samedi 21 septembre, 9e, 10e et 11e année en septembre.

Et pour tous les catéchumènes et leurs familles culte de reprise

le 22 septembre à 10h au Foyer paroissial, avec petit déjeuner dès 9h. Si vous ne recevez pas l'information ou qu'elle n'est pas adaptée à votre enfant, merci de nous faire signe pour que nous corrigions nos listes. Etienne Mayor

Course des aînés

Le 29 août nous partons à la Lenk et dans l'Oberland bernois. Pour ceux qui se souviennent de l'année dernière, promis les cars ne se perdront pas et nous vivrons une belle journée, sans stress !

Un coucou des anciens de 7e années et leurs "marraines"



Pharmacie de garde

Renseignement sur le répondant de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz
0848 133 133

Vétérinaire de garde

Renseignement sur le répondant de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal

Tél. 021/863.20.50

Bourse communale

Tél. 021/863.20.51

Service technique

Tél. 021/863.20.55

Service de la population :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

Tél. 021/863.20.52

Accueil de midi

Midicroque tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie toute l'année

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h15 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Eglise de Penthalaz

Révision de l'horloge de l'église de Penthalaz

La Municipalité

Nous vous informons qu'en raison d'une révision, l'horloge de l'église de Penthalaz ne sera pas en fonction du 15 juillet au 9 août 2013.

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde

0848.133.133

Photos historiques

M. Marcel Lombardet

Photographie de 1956

Chemin du Plan-Bois, chemin de Florimont et chemin du Dévent



▼ Ines Klein



Merci

L'équipe du Cancanier

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui contribuent à faire vivre le Cancanier. Merci aux rédactrices et rédacteurs et aux participant-e-s du concours photos.

Bonnes vacances à toutes nos lectrices et tous nos lecteurs.

Photos envoyées pour le concours

Divers auteurs

Jean-Daniel David

Bonjour,

Voici la photo d'un hibou moyen duc prise dans les arbres du quartier des Cèdres le dimanche 23.06.2013.

Beaucoup d'adultes et d'enfants viennent le voir sans soucis car ce rapace est peu craintif et bien à l'abri dans ces arbres touffus.



▼ Loïc Devenoge

